



- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

Code : **REP045**
 Durée : **2 heures**
 Dernière mise à jour : **24/02/2024**

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ : REGARDS DE PRATICIENS

Formateur(s)

Georges Teboul, Avocat à la Cour, ancien Membre du Conseil National des Barreaux, ancien Membre du Conseil de l'Ordre; Patrick Coupeaud, Président de la chambre de contentieux du TDE, Délégué général au Traitement des Difficultés de Entreprises, Tribunal de commerce de Paris; Stephen Almaseanu, Vice-procureur, Adjoint du chef de la section économique, financière et commerciale (F2) du Parquet de Paris, Chargé des affaires commerciales;

Notions et questions abordées

Cette formation a pour objet de faire le point sur les dernières évolutions jurisprudentielles et textuelles en matière de droit des entreprises en difficulté et d'en maîtriser les incidences pratiques.

Ils analyseront les dernières décisions les plus importantes rendues par la Cour de cassation et apporteront leurs préconisations pratiques au vu de ces décisions.

Les magistrats présents reviendront également sur leur pratique quotidienne du droit des entreprises en difficulté et sur des décisions du tribunal de commerce de Paris qui ont retenu leur attention et qui ont une incidence réelle pour les praticiens de la matière.

PROGRAMME

- La prévention : confidentialité, rôle du ministère public et homologation des accords
- L'application des critères d'ouverture d'une procédure de sauvegarde
- La notion de « caractère sérieux » du plan de sauvegarde
- Viabilité d'un projet de reprise d'une société en difficulté
- L'augmentation de capital en vue de l'adoption d'un plan
- Les effets du dessaisissement en liquidation
- Les ventes d'actifs isolés (avec notamment la nouvelle procédure de "vente sous plis cachetés" mise en place au TC de Paris...)
- La reprise de l'action du co-obligé après clôture de la liquidation
- La prescription des actions en sanction
- L'évolution de la notion de co-emploi
- La responsabilité pour insuffisance d'actif

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser la jurisprudence des derniers mois et ses conséquences pratiques
- Maîtriser les dernières évolutions jurisprudentielles et législatives en matière de droit des entreprises en difficulté
- Sécuriser sa pratique du droit des entreprises en difficulté

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Avocats, administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires, direction et collaborateurs des services juridiques, notaires, experts-comptables, commissaires de justice...

INFORMATIONS TECHNIQUES

- Formation à distance - accessible aux personnes handicapées (déficience de motricité)
- Après avoir validé votre inscription, vous recevrez un email de confirmation vous présentant les modalités techniques afin d'assister à ce webinaire
- Votre inscription vous donnera l'accès au replay de la formation
- Ce webinaire permet de valider 2 heures au titre de la formation continue

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.